

La Feuille Pratique

Pharmacies de garde

| juillet | Août | Sept. | Oct. |
|---------|------|-------|------|
| M 1 | V 1 | L 1 | M 1 |
| M 2 | S 2 | M 2 | J 2 |
| J 3 | D 3 | M 3 | V 3 |
| V 4 | L 4 | J 4 | S 4 |
| S 5 | M 5 | V 5 | D 5 |
| D 6 | M 6 | S 6 | L 6 |
| L 7 | J 7 | D 7 | M 7 |
| M 8 | V 8 | L 8 | M 8 |
| M 9 | S 9 | M 9 | J 9 |
| J 10 | D 10 | M 10 | V 10 |
| V 11 | L 11 | J 11 | S 11 |
| S 12 | M 12 | V 12 | D 12 |
| D 13 | M 13 | S 13 | L 13 |
| L 14 | J 14 | D 14 | M 14 |
| M 15 | V 15 | L 15 | M 15 |
| M 16 | S 16 | M 16 | J 16 |
| J 17 | D 17 | M 17 | V 17 |
| V 18 | L 18 | J 18 | S 18 |
| S 19 | M 19 | V 19 | D 19 |
| D 20 | M 20 | S 20 | L 20 |
| L 21 | J 21 | D 21 | M 21 |
| M 22 | V 22 | L 22 | M 22 |
| M 23 | S 23 | M 23 | J 23 |
| J 24 | D 24 | M 24 | V 24 |
| V 25 | L 25 | J 25 | S 25 |
| S 26 | M 26 | V 26 | D 26 |
| D 27 | M 27 | S 27 | L 27 |
| L 28 | J 28 | D 28 | M 28 |
| M 29 | V 29 | L 29 | M 29 |
| M 30 | S 30 | M 30 | J 30 |
| J 31 | D 31 | | V 31 |

- ↔ Pharmacie Centrale, La Loupe
Tél: 02 37 81 19 89
- ↔ Pharmacie du Château, Senonches
Tél: 02 37 37 73 43
- ↔ Pharmacie de L'Etrier, La Loupe
Tél: 02 37 81 13 19
- ↔ Pharmacie Gantier, Senonches
Tél: 02 37 37 78 41

Numéros de téléphone



S A M U 15
POMPIERS 18
GENDARMERIE DE LA LOUPE 17

La Mairie Tel : 02 37 49 80 20
 Fax : 02 37 49 80 26

MÉDECINS

Docteurs Daniel BIGARD, Michèle CASADEI-PUIS,
 Philippe PUIS et Docteur WOLFRUM :

02 37 81 21 18

Docteur Jacques LYSZLIEWICZ 02 37 81 17 48
 Docteurs Monique et Roger SERRY 02 37 81 19 46

VÉTÉRINAIRE

02 37 81 04 66

AMBULANCES

Ambulances Assistance Secours 02 37 81 24 59
 Ambulances Loupéennes 02 37 81 15 66

INFIRMIÈRE

M^{me} F BRIEND - Mme N DUPIN 02 37 81 04 88
 M^{me} V DOLLEANS 02 37 81 06 58
 M^{elle} C GONSARD 02 37 81 09 04

HÔPITAL /MAISON DE RETRAITE

02 37 29 33 11

E D F DÉPANNAGE

0 801 28 48 68

LYONNAISE DES EAUX

Clientèle 0 810 381 381
 Urgence (24 h/24) 0 810 881 881

LA POSTE

Champrond en Gâtine 02 37 49 80 00

C A F NOGENT LE ROTROU

02 37 27 44 44

ASSEDIC LUCÉ

02 37 91 69 69

A N P E NOGENT LE ROTROU

02 37 59 55 00

SÉCURITÉ SOCIALE LA LOUPE

02 37 81 07 77

La feuille de chou



Bulletin municipal
 de Champrond En Gâtine
 N°7



Le mot du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

Ces derniers mois auront été le théâtre d'un événement majeur dans l'histoire de notre commune. Après de longues années de présence, le bâtiment datant de 1963, la brigade de gendarmerie n'est plus.

Les derniers gouvernements qui se sont succédés avaient ce projet de fermeture dans leurs cartons, l'actuel gouvernement a choisi d'appliquer strictement le principe qui vise à supprimer toutes les deuxièmes brigades de gendarmerie de canton, ce qui était notre cas. Cette suppression a été faite sans tenir compte de la contre-proposition faite par l'ensemble des élus du canton de La Loupe avec l'appui de notre ancien député Mr Patrick Hoguet. La décision de fermeture a cependant été prononcée, celle-ci étant d'autant plus douloureuse qu'elle est tombée comme un couperet, il n'y a eu aucune esquisse de négociation entre les autorités et les élus. Vous trouverez dans les pages intérieures la lettre explicative que nous avons reçue de notre Ministre de l'Intérieur, Mr Nicolas Sarkozy.

Cependant, la vie du village se poursuit, l'aménagement du terrain de football est en bonne voie, celui de l'aire du tri sélectif qui se situe au pied du château d'eau de Beurepaire est terminé, il reste pour chacun à respecter ce lieu en étant plus sensible à cet effort commun de tri.

Les travaux d'enfouissement des réseaux seront terminés au mois de septembre, l'extension du réseau de gaz se poursuivra à l'automne dans les rues du Plessis et des Rosiers ainsi que dans la rue de la Lutonnerie, GDF sera ainsi en avance sur son tableau de marche. Des demandes à Beurepaire sont à l'étude.

Autre événement de ces derniers mois la fermeture de l'épicerie gérée par Madame Fillette depuis près de trente ans. Cependant le service ne sera pas supprimé grâce aux deux commerces qui ont bien voulu reprendre le flambeau, la boulangerie et la boucherie. Une partie de la manifestation du 14 juillet sera dédiée à Madame Fillette. Vous voudrez bien également prendre note des modifications des manifestations de l'été, auxquelles nous vous souhaitons nombreux, vous trouverez toutes ces précisions dans les pages intérieures.

Sommaire

| | |
|---|----|
| <i>Le mot du Maire</i> | 1 |
| <i>Réalisations et projets</i> | 2 |
| <i>Conseil municipal</i> | 3 |
| <i>Résumés des réunions de conseil</i> | 4 |
| <i>Nos droits, Nos devoirs</i> | 10 |
| <i>Diagnostic réseau</i> | 11 |
| <i>En bref</i> | 12 |
| <i>Les associations</i> | 15 |
| <i>Résultats du concours des maisons fleuries</i> | 16 |
| <i>Et, si on sortait</i> | 18 |
| <i>Le patrimoine bâti</i> | 18 |
| <i>Petites annonces</i> | 21 |
| <i>Mots croisés</i> | 22 |
| <i>Numéros utiles</i> | 23 |
| <i>Feuille pratique</i> | 24 |

juillet 2003

REALISATIONS ET PROJETS

L'enfouissement du réseau est en cours de réalisation, il permettra d'améliorer l'esthétique du village. Des nouveaux lampadaires seront installés.

Le terrain de football sera dorénavant protégé des dégâts de gibiers, nous remercions vivement Mr Lochon gérant de la chasse qui a fait don de poteaux et de grillage pour la clôture.

Pour permettre un meilleur écoulement de l'eau, un fossé sera prochainement busé à Beaurepaire.

Pour améliorer la sécurité à la salle des fêtes, un ralentisseur sera installé sur le chemin.

La salle des fêtes est aux normes grâce aux différents travaux réalisés.

Les volets de la Mairie vont être remplacés. La réalisation de la bibliothèque est prévue pour fin août.

Durant le mois de juin, la foudre est tombée sur le clocher, le système de fonctionnement des cloches a été endommagé. Les différentes liaisons électriques des moteurs ont été abîmées, la réparation doit intervenir après la visite des techniciens.

Mairie de Champrond en Gâtine

Tél: 02 37 49 80 20

Fax: 02 37 49 80 26

E-mail : rapido.mairiechamp@libertysurf.fr

Site : <http://perso.libertysurf.fr/champrond.en.gatine>

Permanences et ouverture de la mairie :

Le Mardi de 17h à 19h : Mr LEGROS
Le Jeudi de 17h à 19h : Mr GUILLEMET
Le Samedi de 9h30 à 11h30 : Mme WARDAVOIR

Les déchets

Jour de ramassage : le Mardi

Tél du S.I.R.T.O.M. : 02 37 23 32 63

Heures d'ouvertures des déchèteries
(du 1er mars au 31 octobre)

Déchèterie de St Eliph:

✓ Mardi : 9h00 à 12h30 – 14h00 à 19h00

✓ Mercredi : 14h00 à 19h00

✓ Vendredi : 14h00 à 19h00

✓ Samedi : 9h00 à 12h30 – 14h00 à 19h00

✓ Dimanche : 9h00 à 12h00

Déchèterie de Courville sur Eure:

✓ Lundi : 14h00 à 19h00

✓ Mercredi : 14h00 à 19h00

✓ Jeudi : 9h00 à 12h30 -14h00 à 19h00

✓ Vendredi : 14h00 à 19h00

✓ Samedi : 9h00 à 12h30 – 14h00 à 19h00

✓ Dimanche : 9h00 à 12h00

Aide de proximité

Service d'Aide à domicile Schweitzer

Tél : 02 37 81 08 02

Aide à domicile en milieu rural ADMR

Tél : 02 37 29 90 59

Société de S^t Vincent de Paul

rue du château 28240 La Loupe

Permanence de La Loupe

◆ Les assistants sociaux

16 rue de la bruyère

M^{me} Pardyjak Tel : 02 37 53 57 30

Sur rendez-vous

◆ Animateur insertion

16 rue de la bruyère

M^r Gaudichaud Tel : 02 37 53 57 30

Tous les mardis de 14h à 16h30

◆ Syndicat d'initiative

Mardi et Samedi de 10h à 12h
Rue du château 02 37 81 24 00

◆ Association Départementale d'Aménagement
des Structures et des Exploitations Agricoles

Au château

2^{ème} et 4^{ème} jeudi du mois de 14h30 à 17h

◆ caisse d'allocations familiale

À la mairie

Le 2^{ème} et 4^{ème} Mercredi du mois de 13h30
à 15h

◆ Consultation P M I

Rue Pierre-Gauquelin

Le 3^{ème} Jeudi du mois de 14h à 16h

◆ Conseiller Général

En Mairie, M^r Renard: 02 37 81 27 23

2^{ème} et 4^{ème} Mardi du mois de 10h à 12h

◆ Point accueil Informations et Orientations

1 rue Maunoury

M^{me} Hautdebourg Tél : 02 37 52 57 71

Tous les Mardis de 10h30 à 12h30

◆ Relais Emplois

1 rue du Maréchal Maunoury

M^{me} Grimaud tél : 02 37 81 38 93

Mercredi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à
12h00

Le Mardi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à
16h30

◆ RMI

1 bis rue Maunoury

Mardi et Jeudi de 9h à 12h et sur rendez-
vous à partir de 13h30

Le Mercredi de 9h à 12h

M^r Lesieur Tel : 02 37 81 06 53 ou 02
3753 57 33

◆ Retraite

En Mairie, Tel : 02 37 28 57 52

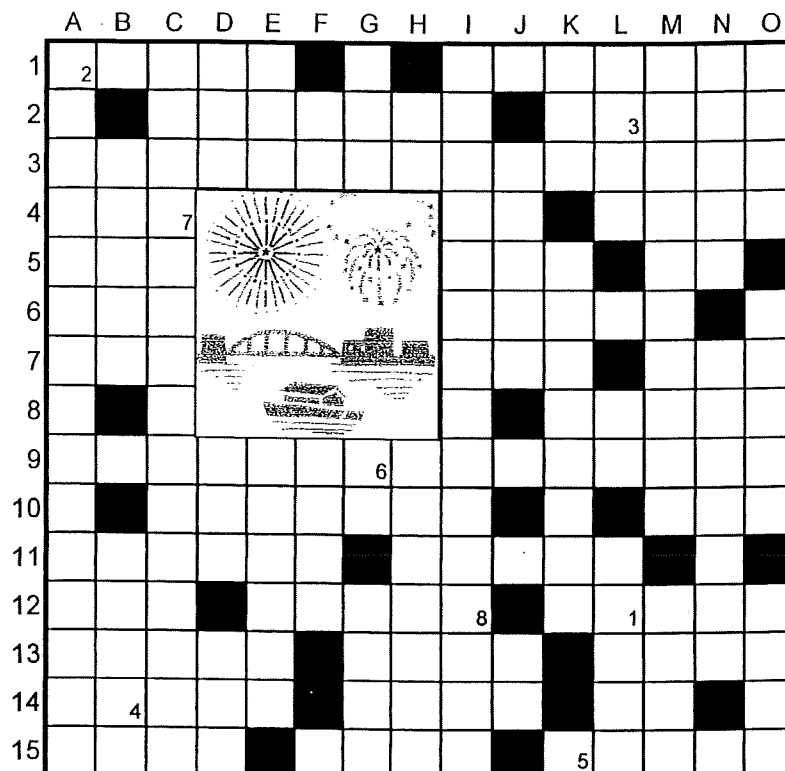
Sécurité Sociale

1^{er} et 3^{ème} Mercredi du mois de 13h30 à
16h30

Caisses complémentaires

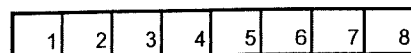
1^{er} Mardi (sur rendez-vous) et 3^{ème}
Mercredi du mois de 14h à 16h

Mots croisés



GRILLE N° 4

Placez les 8 lettres des 8 cases numérotées des mots croisés dans la grille ci-dessous pour reconstituer le mot répondant à la définition suivante : « Féministe moi ? ! vous n'y pensez pas ! »



Par G. DEMANGE

HORIZONTALEMENT :

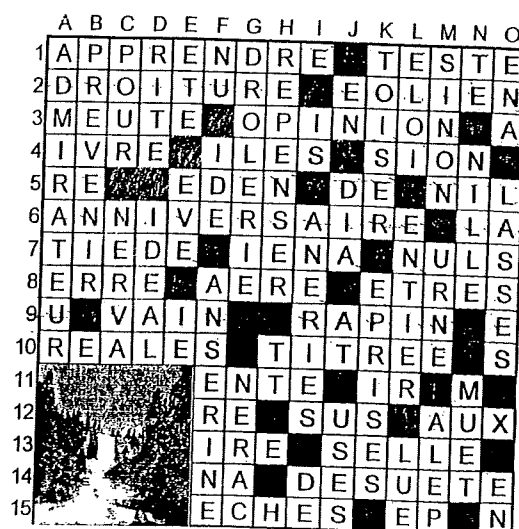
1. Entre l'ailier et l'avant-centre- Caverne.
2. Transporteur- Développement.
3. Paquebot.
4. Taup royale- Drame japonais- Donc apprises.
5. Parcourus des yeux- Peut être gastrique- Nœud ferroviaire en Côte d'Or.
6. Près de- Canari.
7. Lettre grecque- Allez ! Figure héraldique.
8. Facilite l'évacuation de liquides.
9. Située au-delà des Pyrénées.
10. Ne pas agréer- Support.
11. Coucher- Incisive du cheval.
12. Ville populace- Fruit- Célèbre par son temple du soleil.
13. Apportée en naissant- Veste prussienne- Fureurs d'autrefois.
14. Energie- Demeure des géants Typhon et Encelade- Mesure jaune.
15. Prince troyen- Dialecte des Highlands- Petit par dérision.

VERTICALEMENT

- A. Ensembles des facultés intellectuelles.
- B. Il a remplacé la quenouille- Tissu.
- C. Qui traverse le Sahara.
- D. Esprit- Sans souillure- Possédée.
- E. Petits ruisseaux- Querelles.
- F. Note- Limpide.
- G. Couche- Ville légendaire- Comme Artaban.
- H. Article arabe- Dodus.
- I. Au-delà de la Sibérie.
- J. Infusion- Fleuve côtier.
- K. Immaculé- Dressoir.
- L. Mère d'Horus- Note- ... ou de l'Education.
- M. Ereintant- Irlande poétique.
- N. Futés- Son droit avantage le premier né.
- O. Tranche d'histoire- A une variété officinale- Crochet.

Solution de la grille n°3

Le mot caché était ; POMMEAU



Conseil Municipal

Les membres du conseil municipal

Le Maire: Eric LEGROS
1er adjoint: Brigitte WARDAVOIR
2ème adjoint: Philippe GUILLEMET
3ème adjoint: Jean-Paul VINSOT

Les conseillers :

Sylvie BIGEAULT Frédéric COLIN
 Michel FILLETTE Denis GRANGER
 Didier GUYON Claude IMHOF

Les commissions communales

Bâtiments communaux:

Jean-Paul VINSOT – Frédéric COLIN - Didier GUYON

Voirie et Réseaux (chemins, eau, assainissement, éclairage public) : Philippe GUILLEMET – Frédéric COLIN – Didier GUYON

Fête:Brigitte WARDAVOIR

Personnes hors conseil:

Sylvie AUDENAERT MICHEL - Marie France BEAUCHET- Nicole CAILLARD - Daniel VIDAL – Etienne VALMALLE

Finances:

Philippe GUILLEMET – Sylvie BIGEAULT
 Didier GUYON - Claude IMHOF

Fleurissement: Brigitte WARDAVOIR

Centre Communal d'Action Sociale: Eric LEGROS

Brigitte WARDAVOIR- Philippe GUILLEMET
 Jean-Paul VINSOT

Personnes hors conseil:

Nicole CAILLARD - Mylène DUBESSET
 Micheline GUILLEMET- Michèle MICHEL

Communication Information:

Eric LEGROS – Brigitte WARDAVOIR
 Philippe GUILLEMET – Jean-Paul VINSOT
Personnes hors conseil : Véronique REAUD

Intercommunalité :

Eric LEGROS – Brigitte WARDAVOIR - Claude IMHOF

Tuteur Emploi-jeune: Eric LEGROS

Bibliothèque : Brigitte WARDAVOIR
Personnes hors conseil : Michèle MICHEL
 Véronique REAUD

Les délégués des syndicats intercommunaux

Regroupement pédagogique :

Brigitte WARDAVOIR (Vice-présidente)
 Sylvie BIGEAULT – Michel FILLETTE

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple (SIVOM) de la LOUPE :

Délégués titulaires : Eric LEGROS
 Michel FILLETTE

Délégués suppléants : Brigitte WARDAVOIR
 Didier GUYON

Syndicat Intercommunal de Ramassage et Traitement des Ordures Ménagères (SIRTOM):

Délégués titulaires: Philippe GUILLEMET
 Jean Paul VINSOT

Délégués suppléants: Brigitte WARDAVOIR
 Claude IMHOF

Syndicat électrique:

Délégués titulaires: Denis GRANGER
 Didier GUYON

délégués suppléants : Eric LEGROS
 Philippe GUILLEMET

Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le développement du Perche (SIAP):

Délégué titulaire : Frédéric COLIN
Délégué suppléant : Claude IMHOF

Parc Naturel Régional du Perche:

Délégué titulaire : Claude IMHOF
Délégué suppléant: Frédéric COLIN

Syndicat d'initiative de la Loupe:

Délégué titulaire: Denis GRANGER
Delégué suppléant: Claude IMHOF

Jumelage du canton de La Loupe:

Eric LEGROS - Claude IMHOF

Comité de Bassin d'emploi:

Eric LEGROS – Frédéric COLIN

Centre Nationale d'Action Sociale:

Eric LEGROS

Sécurité routière

Frédéric COLIN

Délégué à la défense

Philippe GUILLEMET

Résumés de réunions de conseil municipal

Réunion du 27 février 2003

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 18/01/03, qui est approuvé à l'unanimité.

Didier Guyon rappelle au conseil qu'il avait été décidé en début de mandat de réunir le conseil municipal le mardi ou le jeudi par alternance et que les réunions ont toujours lieu un jeudi par rapport aux disponibilités d'un conseiller municipal. En conséquence, il a été proposé la date du mardi 25 mars 2003 qui a été accepté par l'ensemble du conseil municipal.

L'ordre des questions portées à l'ordre du jour, en accord avec l'ensemble des conseillers, est quelque peu modifié.

• COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU SIVOM DU 20 Février 2003 :

Eric Legros présente au conseil l'étude de comparaison de bâtiments relais et autres bâtiments industriels qu'il a réalisé. Cette étude permet de constater que les coûts de construction sont nettement inférieurs à ceux estimés par l'architecte du SIVOM. Il informe également le conseil qu'il est allé avec Philippe Guillemet visiter un bâtiment-relais appartenant à la Communauté de Communes de Cloyes dont le coût du loyer au m² est d'environ 20 F. Ce bâtiment industriel est constitué de 3 lots avec 10 % de la surface aménagée en bureaux et sanitaires et sans autres aménagements qui sont réalisés par les entreprises selon leurs besoins. Quoiqu'il en soit, l'idée de construction d'un bâtiment-relais est défendue par le SIVOM.

Eric Legros estime que l'idée de bâtiment-relais n'aurait pas été pensée si la Société Perche Activités ne s'était pas installée sur la commune.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2002 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le compte administratif 2002 est approuvé après examen des comptes. En section d'exploitation, il fait apparaître un excédent de 3 186.15 € et un résultat cumulé excédentaire de 4 272.27 €. En section d'investissement, il présente un déficit de 2 809.6 € et un résultat cumulé excédentaire de 3 172.05 €.

Constatant que le compte administratif présente :

- un excédent d'exploitation de 4 272.27 €, ce résultat est reporté au compte 002 en section d'exploitation.
- Un excédent d'investissement de 372.05 €, ce résultat est reporté au compte 001 en section d'investissement.

• BUDGET PRIMITIF 2003 : SERVICE DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Le budget primitif est en suréquilibre en section d'investissement en raison de l'excédent à reporter. Les dépenses s'élèvent à 2 800 € (remboursement du capital des emprunts) et les recettes à 3 314 €.

En section d'exploitation, le budget s'équilibre à 4 272 € en dépenses et en recettes. Mr le Maire indique par ailleurs que des travaux d'extension de réseau d'eau potable aux Orgeries et à l'Arcis pourraient se réaliser au cours de l'année. Etant donné que les devis sont en cours, une décision modificative budgétaire serait alors adoptée en temps voulu.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2002 : SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2002 est approuvé après examen des comptes. Il laisse apparaître en section d'investissement un excédent de 21 865.16 € et un résultat cumulé excédentaire de 38 724.75 €. En section d'exploitation, il présente un excédent de 6 952.48 €.

Constatant que le compte administratif présente un excédent d'exploitation de 6 952.48 €, ce résultat est affecté en recettes d'investissement afin de financer des travaux. Le résultat d'investissement est reporté en section d'investissement.

• BUDGET PRIMITIF 2003 : SERVICE D'ASSAI- NISSEMENT

Le budget primitif s'équilibre en dépenses et en recettes à 41 500 € en section d'exploitation et à 226 950 € en section d'investissement. A ce budget, il est prévu :

- de terminer le plan de zonage et le diagnostic du réseau d'assainissement,
- d'acquérir un terrain pour accueillir un silo à boue
- l'extension du réseau d'assainissement de la rue de l'étang qui va bénéficier d'une subvention de 5 960 € obtenue auprès de l'agence de l'eau ainsi que 3 500 € par le conseil général. Le budget primitif 2003 est adopté à l'unanimité.

De plus, Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Mr Renard et Melle Drouin qui sollicitent un raccordement au réseau d'assainissement rue de la Fontaine, le conseil décide donc de demander des devis d'extension du réseau, la décision de réalisation des travaux sera prise ensuite en fonction des devis. Un courrier sera adressé en ce sens aux intéressés.

• PROJET D'EMBAUCHE DE MARCEL MELECK

Eric Legros informe le conseil que le contrat emploi consolidé de Marcel Meleck prend fin le 30 avril 2003 et propose de l'embaucher à mi-temps sachant que le coût salarial en C.E.C. est de 6 213 € par an pour 20 h hebdomadaires et que pour un agent d'entretien, il est de 10 534 € par an pour 20 h hebdomadaires.

Le conseil décide à l'unanimité de créer un poste d'agent d'entretien à raison de 20 h par semaine à compter du 01^{er} mai 2003 et d'embaucher Marcel Meleck. Des renseignements seront pris auprès du centre de gestion afin de savoir si des aides à l'embauche peuvent être obtenues.

• PROJET EPICERIE

Monsieur le Maire fait part au conseil que Mme Fillette Andrée a signé un compromis de vente de sa maison Il est également proposé au conseil d'acquérir un local dans le but d'une gérance mais qui ne bénéficierait d'aucune aide financière du fait qu'il n'y ait pas de carence manifeste de l'initiative privée. La boulangerie pourrait bénéficier de 20 % de subvention de l'O-RAC pour les travaux d'aménagement. Par conséquent, le conseil accepte la proposition de la boulangerie Debonne et propose une aide administrative pour le montage des dossiers.

• INFORMATIONS SUR LA POSTE

Eric Legros présente au conseil quelques pistes d'étude pour la continuité du service, notamment par la mise en place d'un distributeur de billets. Il a indiqué notamment qu'il existait des partenariats entre collectivités territoriales et la Poste pour le fonctionnement de locaux multiservices dont des services comparables à ceux d'un bureau de poste traditionnel.

Les petites annonces

Eric MONTIGNY

Calligraphe enlumineur professionnel

Eric Montigny a ouvert un Atelier Permanent de Calligraphie Latine et d'Enluminure à Beaurepaire.

Vous y trouverez un peu de matériel de calligraphie, des cours hebdomadaires et des stages "à la carte" dispensés toute l'année.

Pour plus d'informations, contactez Eric Montigny Calligraphe Enlumineur Professionnel, Membre de la Chambre Syndicale des Calligraphes Professionnels Indépendants de France,

tel : 06 68 33 24 17

e.mail : eric.montigny@free.fr

Salon Odil'Tiff

Karine Villeneuve diplômée d'Etat, vous propose un Vendredi par mois l'équipement professionnel d'un institut de beauté pour des soins de qualité :



- ~ soins du visage,
- ~ épilation cire tiède jetable,
- ~ beauté des mains et des pieds,
- ~ maquillage,
- ~ soins du corps amincissement,
- ~ enveloppement d'algues,
- ~ drainage lymphatique esthétique.

Ses services sont ouverts à tous! Pour prendre rendez-vous, contactez nous au :

02 37 49 81 73

A LOUER

**Places de parking Fermées
Accessibles par la rue des rosiers
8,5 € par mois**

Contact au : 02 37 49 89 20

**ASSISTANTE MATERNELLE
AGRÉE**

cherche enfants à garder
à Champrond-en-Gâtine.

2, Place de l'église

Tel : 02 37 49 81 70

Votre fosse septique nécessite un curage?

Faites vous connaître en mairie, et on se chargera de faire des regroupements en vue d'obtenir des prix préférentiels.

Contactez la mairie, tel : 02 37 49 80 20

Brocante Vide grenier Art et artisanat

16 AOÛT
EN NOCTURNE
DE 15H À 22H

&

17 AOÛT
DE 7H À 18H

Champrond-en-Gâtine



Parking gratuit

1€ le mètre

Pour tous renseignements contacter la Mairie au : 02 7 49 80 20

• CHOIX DES LANTERNES POUR LA FACADE DE LA MAIRIE

Suite à la visite de Mr Kaysen, technicien CEGELEC concernant l'éclairage public de la Grande Rue et de la façade de la mairie, il s'avère qu'il n'est pas souhaitable esthétiquement d'installer une seule lanterne sur la façade de la mairie et qu'il serait nécessaire d'en fixer deux. Le conseil décide donc de commander deux lanternes classiques ainsi que l'installation de prises illuminations sur deux candélabres (prix : 154 € l'unité)

• PROPOSITION DU PRIX DE VENTE DES TERRAINS HARDY/DECTOT

Mrs Hardy et Dectot ont fait une offre de prix de vente à la commune qui s'élève à 23 € le m². Le conseil ne peut accepter une telle offre.

• TOURS DE GARDE DES ELECTIONS LEGISLATIVES DES 16 ET 23 MARS

Le conseil établit les tours de garde pour les deux tours de scrutin.

• COMPTE-RENDU DE LA REUNION SUR LA SECURITE DE LA TRAVERSEE DU BOURG

Monsieur le Maire donne le compte-rendu de la réunion sur la sécurité qui a eu lieu à la sous-préfecture le 10/02/03 en présence de Mr le Sous-Préfet, Mr Pujol de la D.D.E., de Mr Radigue chef de la subdivision DDE de Nogent le Rotrou.

Les élus se sont appuyés sur la commission de sécurité du 17 octobre 2002 pour demander aux pouvoirs publics de réaliser divers aménagements permettant de ralentir la vitesse excessive des véhicules traversant le bourg.

• REFLEXION SUR LA MISE EN PLACE D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME ET CREATION D'UN LOTISSEMENT

Un rendez-vous est pris avec la D.D.E. le 01^{er} avril 2003 afin de connaître la procédure de mise en place.

• SOUTIEN EVENTUEL DE LA MUNICIPALITE AU TIBET

Brigitte Wardavoir donne lecture d'un courrier de l'association « Un P'tit Air de Culture » qui organise un week-end tibétain le samedi 8 et le dimanche 9 mars, sollicite le soutien de la commune par le parrainage d'un prisonnier d'opinion tibétain à libérer ainsi que la décoration du village aux couleurs tibétaines, il est précisé qu'aucune contribution financière n'est demandée à la commune, l'achat de drapeaux et la location d'un rétroprojecteur étant prévu dans le budget fêtes.

Le conseil décide de ne pas accorder par délibération son parrainage à un prisonnier de conscience tibétain mais plusieurs conseillers souhaitent par écrit apporter leur soutien.

• QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les travaux à réaliser pour la bibliothèque et la salle associative :

Mr Legros a rencontré récemment Mr Mignot Major responsable de la sécurité dans les bâtiments publics qui a indiqué comme il l'avait été prévu, de remettre aux normes l'électricité. Quelques prescriptions ont également été données.

- Sollicitation de soutien à l'extension du réseau électrique pour la Housserie

Le conseil décide de n'apporter aucune contribution financière à ces travaux et de se référer au précédent courrier qui a été adressé au début de cette année 2003, à titre d'information, le devis d'électrification étant de 55 000 € et le syndicat électrique ne prenant pas en charge les extensions individuelles.

- En raison des élections législatives, le repas de printemps prévu le 23 mars 2003 est reporté au 6 avril 2003.

- La SARL Bouquet fleuri de Courville sollicite une autorisation de ventes de fleurs sur la place de l'église à plusieurs dates : Accord du conseil mais devant le monument aux morts. Une annonce sera insérée dans la feuille de Chou pour en informer la population.

Un compte-rendu de la précédente commission voirie sera envoyé aux conseillers municipaux.

Frédéric Colin donne le compte-rendu de la commission petite enfance.

Cette commission a abordé l'intérêt que représentait pour notre bassin de vie de se doter de structures d'accueil pour la petite enfance suivant en cela les préoccupations de nombreux parents qui ne savent pas toujours comment faire garder leurs enfants pendant leur temps de travail ou de recherche d'emploi par exemple.

Réunion du 25 mars 2003

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du 27/02/03, qui est approuvé à l'unanimité.

Mr le Maire apporte quelques précisions sur plusieurs points abordés lors de la précédente séance de conseil municipal notamment à propos de :

➤ l'épicerie car Mr et Mme Pipereau sont maintenant intéressés à la vente de produits frais, il leur a été indiqué qu'ils devaient se mettre d'accord avec Mr Debonne et Melle Latimier et que la commune n'interviendrait pas dans leur négociation. La boulangerie possède néanmoins un garage susceptible d'être aménagé en épicerie. Le SIAP interviendra prochainement pour le montage du dossier de subvention ORAC mais il est obligatoire que les commerces soient aux normes pour pouvoir bénéficier de subventions.

➤ L'acquisition des terrains Hardy/Dectot dont le prix offert est du même ordre que le prix d'un terrain viabilisé à Thiron-Gardais.

➤ Un comptage de véhicules circulant sur la RN 23 est actuellement en cours.

➤ La prochaine réunion concernant la mise en place de la future communauté de communes aura lieu le 04/04/03.

Quelques questions supplémentaires, en accord avec l'ensemble des conseillers, sont portées à l'ordre du jour.

• COMPTE ADMINISTRATIF 2002 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le compte administratif 2002, qui laisse apparaître en section de fonctionnement un excédent de 20 693.96 € et un excédent cumulé de 64 404.96 €, en section d'investissement un déficit de 17 377.09 € et un déficit cumulé de 8 349.09 €.

Le compte administratif 2002 en concordance avec le compte de gestion du receveur municipal est adopté à l'unanimité. Constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement de 64 401.96 €, une partie de cet excédent (8 349.09 €) est affectée en recettes d'investissement (compte 1068) afin de couvrir le déficit d'investissement et le solde (56 052.87 €) est reporté au budget primitif 2003 en section de fonctionnement compte 002.

• DEMANDE D'AUTORISATION D'IMPLANTATION DE TERRASSE

Francis Augustine sollicite l'autorisation d'implantation d'une terrasse de 18 m² sur la place de l'église du 01^{er} juin 2003 au 31 août 2003 : accord du conseil. Par conséquent, le conseil fixe la redevance mensuelle à 40 € et à 8 € par jour la redevance pour l'emplacement de vente de fleurs.

• COMPTE-RENDU DE REUNION SUR LE PROJET DE COMMUNAUTE DE COMMUNES

Lecture est donnée du compte-rendu de la réunion du mois d'avril où une synthèse des compétences envisagées a été définie soit :

- ↳ Aménagement de l'espace (élaboration d'études en matière d'aménagement de l'espace et aménagement d'aires d'accueil des gens du voyage)
- ↳ Développement économique (actions visant à maintenir et développer l'industrie, le commerce et l'artisanat, actions de promotion économique et touristique, création, aménagement et entretien des ZA intercommunales existantes et à venir, création et gestion de bâtiments-relais, création et gestion du relais-emploi)
- ↳ Protection et mise en valeur de l'environnement (hydraulique agricole, aménagement et entretien des rivières, collecte et traitement des ordures ménagères)
- ↳ Assainissement/boues des stations d'épuration à approfondir
- ↳ Voirie (compétence à approfondir)
- ↳ Equipements culturels et sportifs, équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (Blocs socio-éducatif, sportif, culturel : prise en compte à étudier en fonction de plusieurs options

• QUESTIONS DIVERSES

- ↳ Plan Local d'Urbanisme :

Mr le Maire donne quelques informations à propos de la mise en place de ce document d'urbanisme, il propose une programmation pour juin 2003 par une information et une délibération de mise en œuvre avec début effectif pour 2004.

- ↳ Branchement Gaz de France :

Le conseil décide de réaliser maintenant quelques branchements sur les bâtiments communaux :

- ↳ un pour la chaufferie du 72 grande rue
- ↳ un pour le chaufferie du 70 grande rue
- ↳ un pour le logement F2 sis au 70 grande rue
- ↳ un pour le logement F3 sis au 68 grande rue
- ↳ Rentrée scolaire 2003-2004

Eric Legros informe le conseil que la rentrée scolaire aura lieu le vendredi 22 août 2003 pour les écoles primaire et maternelle. En raison du calendrier de rentrée décidé par l'inspection académique qui définit le jour de rentrée de l'année scolaire 2003-2004 le vendredi 22 août et du fait que cette date est inopportune (rentrée juste avant un jour de week-end) qui obligent le personnel communal à une rentrée un vendredi, le conseil municipal propose de s'associer aux autres municipalités du canton pour réaliser une action commune

Reunion du 19 juin 2003

Suite à la lecture du compte-rendu du 06 mai 2003, qui est approuvé à l'unanimité, Monsieur Legros apporte quelques précisions à propos de :

- la clôture du terrain de football qui est en cours d'installation
 - la convention de servitudes aux Orgeries qui sera bientôt signée, la canalisation ayant été identifiée
 - la mise en place de deux compteurs à gaz dans un même coffret pour les logements 68 et 70 grande rue
 - la rentrée des classes qui aura lieu le 26 août 2003, date qui a été modifiée suite à des pétitions de parents d'élèves et des demandes des élus
 - l'extension du réseau gazier rues des Rosiers, du Plessis et de la Lutonnerie dont les travaux de desserte sont prévus cette année.
- Suite à la dernière réunion du Syndicat Electrique, Monsieur Guyon informe le conseil que la prochaine tranche de travaux

d'enfouissement des réseaux ne sera vraisemblablement pas subventionnée par la Région. Par contre, Mr Legros indique que le Parc Naturel Régional du Perche apporterait par son intermédiaire d'autres aides.

• PLAN DE ZONAGE : CHOIX DU PERIMETRE DE L'ASSAINISSEMENT

Mr le Maire présente de compte-rendu de l'étude menée par SE-SAER concernant l'assainissement individuel et qu'il y a lieu de choisir le zonage d'assainissement. Plusieurs propositions ont été émises :

- ↳ assainissement collectif pour la zone actuelle du bourg + la rue de l'Etang
- ↳ le reste du territoire communal relève des techniques d'assainissement non collectif.
- ↳ assainissement collectif pour la zone actuelle du bourg + la rue de l'Etang + la rue de la Fontaine + l'allée de la forêt, le reste du territoire communal relève des techniques d'assainissement non collectif.

Sachant qu'aucun délai de réalisation des travaux n'est requis, le conseil accepte le zonage suivant d'assainissement collectif : rue de l'Etang (travaux prévus pour septembre 2003) et rue de la Fontaine.

• PLAN LOCAL D'URBANISME : COLLECTIF A DE-FINIR

Eric Legros présente un conseil un document relatant les différences entre le plan local d'urbanisme et la carte communale. Il s'avère que le P.L.U. permet d'élaborer un véritable projet d'aménagement alors que la carte communale est un document sommaire permettant d'apporter quelques certitudes et sécurités aux élus confrontés aux demandeurs de permis de construire. Le P.L.U. permettrait de définir des zones d'implantation d'un ou plusieurs lotissement pour les futures évolutions du village. Le conseil accepte donc de procéder à la mise en place d'un P.L.U.

• LA POSTE :

PROJET DE MAINTIEN DE L'ACTIVITE POSTALE :

Un document établi par la Poste recensant les fréquentations du bureau de Poste de Champrond ainsi que la répartition moyenne par type d'opérations émises est remis aux conseillers municipaux. Après analyse de la faible activité générée par le bureau de Poste de Champrond, il s'avère qu'à plus ou moins long terme, ce service est amené à disparaître et qu'il est donc nécessaire de réfléchir dès maintenant au maintien de ce service. Une autre alternative de services postaux existe : la création d'une agence postale communale qui rend les mêmes services que la Poste avec une aide financière de la Poste durant les trois premières années et dégressive ensuite. La commune ne pouvant envisager l'acquisition du bâtiment de la Poste, l'agence pourrait être créée dans les locaux de la mairie ce qui permettrait une ouverture horaire plus large au public, le personnel est formé par la Poste et le matériel informatique est prêté par la Poste. Le conseil estime que la Poste doit garder ses responsabilités en cas de transfert de ses activités à la mairie.

DISTRIBUTEUR AUTOMATIQUE DE BILLETS :

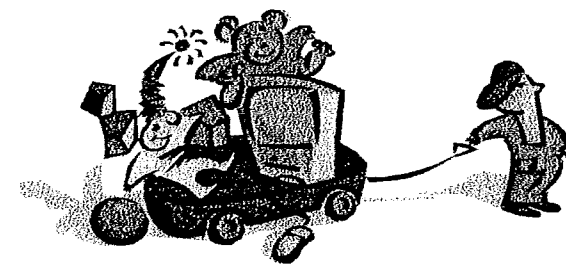
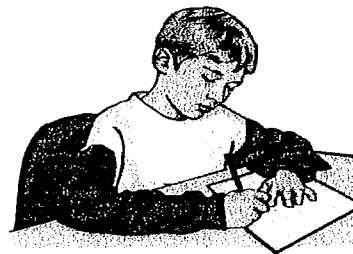
Un devis d'implantation d'un distributeur de billets a été réalisé par une société travaillant avec la poste : acquisition : coût 20 000 €, location : 552 € par mois : refus du conseil.

PRETS A POSTER :

Monsieur le Maire fait part au conseil de l'existence des enveloppes «prêts à poster». Considérant le coût de ces enveloppes qui est de 67 € pour 1000 enveloppes, le conseil décide d'en commander à la Poste, des idées d'illustration sont proposées : photo ancienne de Champrond ou vue de l'étang du Panama avec le lavoir. D'autre part, le blason de la commune présentée sur un parchemin réalisé par Mr Montigny est montré au conseil.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE DE CHAMPROND-EN-GATINE & MONTLANDON

72 Grande Rue
28240 Champrond-en-Gâtine
Tél : 02 37 49 80 20
Fax : 02 37 49 80 26



Le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Champrond-en-Gâtine & Montlandon ouvrira un Point Accueil Périscolaire à la rentrée scolaire 2003-2004, qui permettra d'accueillir les enfants scolarisés dans le regroupement pédagogique le matin avant la classe et le soir après la classe et uniquement en période scolaire.

La surveillance des enfants sera assurée par Mme Papegay Sophie aux horaires et endroits suivants :

du 25/08/03 au 20/02/04 : de 7 h 30 à 9 h à la salle des fêtes de Montlandon
: de 16 h 20 à 18 h 30 à la salle de réunions de Champrond
du 04/03/04 au 30/06/04 : de 7 h 30 à 9 h à la salle de réunions de Champrond
: de 16 h 30 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Montlandon

Les horaires et endroits prévus ne sont pas exhaustifs, ils pourraient être réaménagés selon la demande. Les parents devront amener leur(s) enfant(s) le matin et venir le(s) chercher le soir.

Les tarifs 2003-2004 sont fixés comme suit :

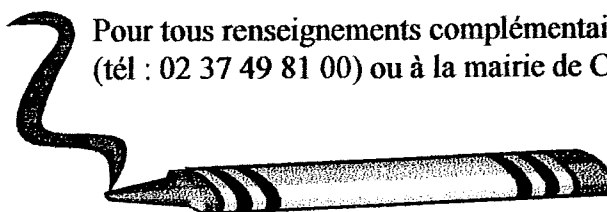
1 € le matin
1.50 € le soir

Le règlement sera demandé aux familles par facture à la fin de chaque mois.

Des jeux seront proposés aux enfants et un coin-étude sera mis en place pour ceux qui désirent faire leurs devoirs. Si vous avez des jeux ou jouets en bon état dont vous ne vous servez plus, merci de nous les faire parvenir.

Le transport des enfants vers leurs écoles respectives ou le point accueil sera assuré par le regroupement pédagogique selon l'endroit d'accueil, pour le soir, il vous sera demandé de prévenir l'école par écrit.

Pour tous renseignements complémentaires, veuillez vous adresser à Mme Adam (tél : 02 37 49 81 00) ou à la mairie de Champrond-en-Gâtine (tél : 02 37 49 80 20).



Coopérative Scolaire

L'année scolaire tire à sa fin, il semble donc tout à fait logique de dresser un petit bilan des activités qui ont été faites grâce à la coopérative scolaire.

- Les deux classes ont assisté à plusieurs représentations théâtrales et à des concerts à la salle de La Loupe, organisés par les JMF et la FOL,
- Elles ont pu visionner deux films au cinéma de Nogent le Rotrou,
- Nous avons organisé un goûter de Noël pour les deux écoles du regroupement pédagogique ainsi qu'un défilé de carnaval,
- Les deux classes de Champrond en Gâtine sont allées dire « bonjour » aux animaux du parc zoologique de Beauval, pour marquer la fin de l'année avec les élèves.

Le bilan est positif : la caisse de la coopérative scolaire est en très bonne santé!

Merci aux parents d'élèves et aux élèves qui nous ont fait passer une année très agréable.

Bonnes vacances à tous!!!

Un Petit Air de Culture

Le concert russe proposé par l'ensemble vocal Koutcheg de Saint Petersburg a été apprécié, ce fut un régal d'entendre ces cinq très belles voix masculines pendant plus d'une heure.

Nous avons accueillis également les petits chanteurs à la croix de bois et l'église nous a permis à nouveau d'apprécier ces voix d'enfants. Nous remercions encore toutes les familles qui ont pris en charge certains petits chanteurs.

Le petit théâtre n'a pas pu donner sa représentation, nous avons eu des problèmes et surtout nous avons perdu une de nos actrices, Elisabeth qui avait un grand plaisir à travailler avec nous mais qui malheureusement nous a quitté.

Notre prochain rendez vous sera les 16 et 17 août lors de la Kermesse brocante art et artisanat.

REACTIONS SUITE A LA SUPPRESSION DE LA BRIGADE DE GENDARMERIE

La brigade de Gendarmerie est fermée officiellement depuis le 16 Juin 2003, un courrier du ministère de l'Intérieur a été envoyé à la mairie afin d'en expliquer les causes dont la mise en place de communautés de brigades. Pour ce qui nous concerne, il s'agit du regroupement des brigades de La Loupe et Thiron-Gardais, La Loupe assurant le commandement, les six postes de gendarmes de Champrond étant répartis sur les deux brigades formant la communauté. Comme il l'avait été prévu il y a quelques mois, le conseil souhaite qu'une solidarité entre les communes du canton soit exercée pour solliciter trois postes de gendarmes supplémentaires.

PROJET DE SUPPRESSION DE LA MATERNITE DE NOGENT

Monsieur Legros donne lecture au conseil d'un courrier de Mr Hurwart concernant la suspension des activités de la maternité de Nogent-le-Rotrou. Il sollicite une délibération du conseil municipal manifestant l'attachement de la population à la maternité de Nogent le Rotrou. Le conseil apporte en effet son soutien au maintien des services de proximité qui sont amenés à disparaître et en tout état de cause au maintien de la maternité de Nogent-le-Rotrou.

CHOIX DE NOMS DE RUES A BEAUREPAIRE ET NUMEROTATION DES MAISONS

Suite à la commission voirie et réseaux, il a été proposé de mettre en place des noms de rues à Beaurepaire qui sont :

- rue du Perche pour la RD 346-7
- rue du Château d'eau de la RD 346-7 à RD 129
- rue du Lavoir de chez Etienne Bigeault au carrefour RD346-7 à la RD 129
- ruelle de la Foucauderie pour le C.R. n°26
- rue de l'Arcade
- rue de l'Empire

Après discussion, le conseil retient les noms de rues suivantes :

- rue du Perche pour la RD 346-7
- rue du Château d'eau de la RD 346-7 à RD 129
- rue de la Foucauderie de la RD 129 au carrefour de la rue du Château d'eau
- rue du Lavoir de la RD 346-7 au carrefour de la RD 129 et rue du Château d'eau
- rue du Muid pour le CR n°26
- rue de Saint Laurent pour la RD 129 en direction de Saint Laurent
- rue de l'Arcade
- rue de l'Empire

TRAVAUX DE VOIRIE COMMUNALE 2003

Monsieur le Maire présente au conseil l'estimation des travaux de voirie établie par la D.D.E., qui s'élève à 53 150 € et qui concerne des travaux de renforcement sur les chemins de l'Aiguillon, du Bois Gilet et du Grand Bois Landry. Le montant des travaux de voirie prévu au budget primitif étant de 20 000 €, les chemins de l'Aiguillon et du Bois Gilet ayant déjà subi quelques réparations même si les travaux réalisés sur le chemin de l'Aiguillon ne sont pas de qualité par manque d'émulsion, il est décidé la réfection du chemin du Grand Bois Landry pour cette année. Des conseillers demandent à ce que les prochains travaux soient surveillés par des élus. Vu la longueur de la voirie communale et son coût d'entretien, Monsieur le Maire propose de demander la création de la compétence étude de la voirie communale dans la future communauté de communes : accord du conseil.

CREATION D'UNE SECTION « Etude projet petite enfance » au sein du SIVOM

Suite à la réunion petite enfance du mois d'avril 2003, le SIVOM a créé une nouvelle section « Etude Projet Petite Enfance de 0 à 3 ans » afin qu'une étude de diagnostic sur notre bassin de vie soit réalisée avec les aides financières de la CAF et de Leader (subvention de 80 % environ), le SIVOM sollicite donc les communes intéressées par la CDC pour adhérer à cette nouvelle section afin que celle-ci soit transférée à la communauté de communes lors de sa création. Le conseil municipal accepte les modifications de statuts du SIVOM et décide d'adhérer à « L'étude projet petite enfance ».

MODIFICATION DES STATUTS DU SIVOM :

Les statuts du SIVOM sont modifiés comme suit :

Article 2 : Transports publics vers La Loupe et Nogent le Rotrou (dont les scolaires)

Article 11 : Transports publics (dont les scolaires) au prorata du nombre d'enfants concernés par le transport à la rentrée scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve ces modifications.

QUESTIONS DIVERSES

- Compte-rendu de la commission des fêtes :

Brigitte Wardavoire présente le programme :

- des festivités de la fête nationale du 14 Juillet 2003 :

13 Juillet : Retraite aux flambeaux, Feu d'artifice, Bal sonorisé par Daniel Vidal

14 Juillet : Concours de pêche à l'étang du Panama, Remise des diplômes des maisons fleuries, Présentation des nouveaux habitants, Grillades et jeux dans le jardin de l'école ou préau selon le météo.

Prévoir le stationnement des véhicules sur le parking du garage Citroën.

- de la kermesse-brocante des 16 et 17 août

animation : même animateur qu'il y a deux ans. Mr Texier a autorisé le stationnement des véhicules dans son champ

- Acquisition d'un miroir pour la ruelle du Prieuré :

La commune vient d'acquiescer un miroir au prix de 401.26 € considérant qu'il s'agit d'un bien durable, le conseil décide d'inscrire cette dépense en section d'investissement.

Informations : Mr le Maire fait part au conseil :

- des remerciements des collégiens de La Loupe qui ont participé à un voyage en Italie.

- Du départ de deux enseignantes du regroupement pédagogique Melle Grimaldi de l'école maternelle et de Mme Kerdreux pour la classe des GS-CP-CE1 à l'école primaire.

Frédéric Colin fait part au conseil de plusieurs demandes d'administrés :

- entretien du fossé rue de l'étang car une buse en contrebas se bouche

- manque d'entretien des chemins communaux

- table de pique-nique au bord de l'étang du Panama à rénover

- réalisation d'un audit rue de la Lutonnerie et rue du Plessis pour dangerosité

- mauvais emplacement du panneau de la rue du Plessis

Le conseil décide de lancer l'ordre de service à Mr Demonsai pour la réfection de la rembarde de l'étang du Panama.

Jean-Paul Vinsot donne le compte-rendu de la dernière réunion du SIRTOM où il a été question de la polyurbaine et des quantités importantes de verre dans les poubelles d'ordures ménagères.

Le conseil est satisfait des travaux d'aménagement du shelte au château d'eau de Beaurepaire.

Résultats du concours de maisons fleuries

Selection d'arrondissement

1^{ème} prix arrondissement:

- ☞ Marie-France BEAUCHET
- ☞ Françoise BOYERE
- ☞ Janine CHALLIER
- ☞ Mairie de CHAMPROND EN GÂTINE

2^{ème} prix arrondissement

- ☞ Marcel PATOU.
- ☞ Jacky BILLET

3^{ème} prix arrondissement

- ☞ Odil'TIFF
- ☞ Monique VALMALLE

Félicitations à toutes les personnes qui contribuent à l'embellissement des rues de notre village.

Les lauréats sont invités à retirer leurs bons d'achats à la mairie.
Les diplômes seront remis ultérieurement.

Nos droits, nos devoirs

Papiers d'identité

| DEMANDE CONCERNANT | LIEU | PIÈCES À REMETTRE | VALIDITÉ |
|-----------------------------|-----------------------------|--|--|
| Extrait d'acte de naissance | Mairie du lieu de naissance | Livret de famille ou carte nationale d'identité. | 3 mois |
| carte nationale d'identité | Mairie de votre domicile | Extrait d'acte de naissance, Justificatif de domicile (EDF...), Deux photos d'identité, Empreinte digitales (index gauche), Copie de la carte périmée. | 10 ans |
| Passeport | Mairie de votre domicile | Deux photos d'identité, Justificatif de domicile (EDF...), carte nationale d'identité ou extrait d'acte de naissance, Jugement de divorce si nécessaire, | 10 ans, (obligatoire que pour les pays qui l'exigent) 5 ans si inscription d'un mineur. |
| Sortie de territoire | Mairie de votre domicile | carte nationale d'identité, Livret de famille. | |

HISTORIQUE

Passeport

1724 les vagabonds doivent avoir un passeport spécial
 1765 pour protéger les secrets de fabrications Françaises, les artisans ne peuvent pas sortir du royaume sans passeport. (supprimé sous Louis XVI)
 1792 Pour se déplacer à l'intérieur du royaume, pour toutes personnes voyageant hors des limites du canton. Il était délivré aux citoyens ayant prêté serment civique pour mission de l'Etat, nécessité de commerce décès et mariage d'un proche parent... à l'arrivée, il devait être visé par le comité de section le plus proche.
 1807 et 1810 délivré par les maires et dans les villes de plus de 40 000 habitants.
 1860 le passeport intérieur disparaît.

Carte d'identité

1940 Carte d'identité du Français
 1942 Carte nationale d'identité
 1960 Déclarée seule carte d'identité officielle
 1998 Gratuité de la carte.

Rappel

Le stationnement, chacun doit se garer sans empêcher la circulation, sans occasionner des gênes aux riverains.

Les associations

Cet espace est réservé aux associations de Champrond pour informer les habitants de leurs activités, leurs actualités et leurs projets. Il suffit pour celles-ci d'envoyer leurs articles à la mairie deux semaines avant la parution du prochain bulletin.



Liste des associations

Association des Anciens Combattants Mr MENANT
 tél: 02 37 49 81 49

Le Club de l'amitié Mr CENIER
 tél: 02 37 49 85 20

Le Tennis club Mr RINGOT
 tél: 02 37 49 89 65

Un petit air de culture Mme REAUD
 tél: 02 37 49 83 23

Perche Association Football MR LUNEL
 tél: 02 37 37 31 12

Danse et rêve Mlle PICHOT
 tél: 02 37 49 84 14

Perchemin Mr CHABOCHE
 tél: 02 37 49 86 55

La Société de pêche Mr VALMALLE
 tél: 02 37 37 30 00

La Société de chasse Mr BIGEAULT
 tél: 02 37 49 84 38

La Reinette Verte Mr LAMBERT
 tél: 02 37 49 84 14

Aéronautique du Perche Mr et Mme WARDAVOIR
 tél: 02 37 49 86 23

Coopérative scolaire Mme Rottier-Auclair
 tél: 02 37 37 31 57

Tennis Club



Cher(e) adhérent(e),

Avec l'arrivée du printemps, pensez à renouveler votre cotisation.

Tarifs saison 2003-2004

Adultes (+18 ans en 2003):

- Individuel: 22.80 €/an
- En couple 38€/an

Jeunes (-18 ans en 2003):

- 1 enfant par famille 12€/an
- 2 enfants par famille 21€/an
- 3 enfants par famille 30€/an

Joueurs indépendants (non adhérents au club):

- Location pour 1 heure (2 ou 4 joueurs): 7.50€
- Location pour 2 heures consécutives (2 ou 4 joueurs): 11€.

La clef d'accès au court est confié contre dépôt d'une caution de 38€. Veuillez pour vous quitter de cette caution vous adresser au trésorier du club:

Mr GUILLEMET Philippe
 tel: 02 37 49 83 99.

Le tennis Club souhaite la bienvenue à une nouvelle section: le tennis de table et décide de la parrainer. Pour plus de renseignements veuillez contacter:
 Jacky BILLET ou Daniel VIDAL

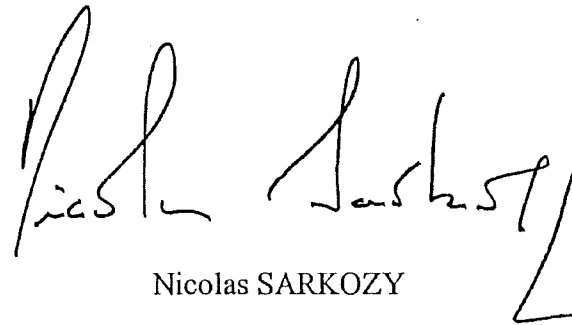
Diagnostic réseau assainissement

-2-

En ce qui concerne le second regroupement, l'analyse de la délinquance et de la criminalité justifie que les moyens de la gendarmerie soient concentrés sur La Loupe, brigade qui deviendra chef-lieu d'une communauté de brigades avec celle de Thiron-Gardais. La communauté de brigade aura, dans ce cas, un effectif total de 21 militaires. Là encore, des gains d'efficacité sont attendus avec également un nombre accru de patrouilles sur le terrain.

Je sais combien les élus sont attachés à leur brigade et comprends les regrets qu'ils peuvent exprimer lorsque celle-ci vient à être supprimée. Je m'engage à tout mettre en œuvre pour que cette réorganisation ne réduise pas l'offre de sécurité. Le préfet et le commandant de groupement veilleront à ce que des ajustements soient réalisés si nécessaire. Je vous remercie de comprendre les motivations d'une réorganisation qui n'a pas d'autre objectif que celui d'améliorer durablement la sécurité. En vous associant pleinement à une opération exemplaire par sa cohérence, vous prendrez ainsi toute votre part à l'effort tant attendu par nos concitoyens.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Nicolas SARKOZY

Monsieur Eric LEGROS
Maire de Champrond en Gâtine
Mairie
72, grande rue
28240 CHAPROND-EN-GATINE

Le réseau de la commune a été construit, en grande partie durant l'année 1973. Les multiples contraintes dû aux passages des véhicules détériorent les canalisations. Il était donc nécessaire de contrôler l'état du réseau.

Après une analyse théorique de l'état du réseau, qui fait apparaître des problèmes importants notamment en ce qui concerne les eaux parasites, une inspection télévisée est nécessaire pour une vue physique des problèmes. Elle s'est déroulée au cours du mois de mars 2003

C'est la société SVR qui a réalisé les inspections télévisées. Il s'agit d'une caméra montée sur roues qui filme le réseau. Les images collectées sont ensuite examinées, afin de trouver d'éventuels dysfonctionnements. Un rapport de l'inspection a été remis en Mairie. Les différents problèmes rencontrés sont représentés par des photos. Ils sont répartis en trois catégories de gravités :

catégorie 1 Désordre majeur, il s'agit d'anomalies structurelles et de désordres graves (cassures, fissures longitudinales, effondrements...)

catégorie 2 Désordre de moyenne importance, cette catégorie regroupe les problèmes d'assemblage et de désordres ponctuels (décalages latéraux, déboîtements, fissures circulaires...)

catégorie 3 Désordres légers, ce sont les anomalies fonctionnelles relatives à l'écoulement dans les canalisations (branchements pénétrants, présence de laitance ou de dépôts...)

Ces différentes anomalies devront être réparées dans un laps de temps qui varie en fonction de la gravité des désordres :

- catégorie 1 court terme de 0 à 3 ans.
- catégorie 2 moyen terme de 3 à 6 ans.
- catégorie 3 long terme de 6 à 10 ans.

Quel est l'état du réseau :

L'étude réalisée a montré l'état médiocre du réseau. Plusieurs traces d'infiltration ont été découvertes ce qui atteste la présence d'eaux parasites. La majorité des désordres sont de type 2 avec 50 %, ensuite se sont les désordres de types 1 qui sont les plus importants avec 39 %. La plupart de ces anomalies sont rencontrées sur les réseaux de la grande rue. Seule la rue de la Guèze ne présente aucune anomalie.

Pour compléter cette étude, des tests à la fumée ont été réalisés révélant ainsi que 4 gouttières et deux avaloirs étaient raccordés sur le réseau.

Pourquoi ces travaux sont nécessaires ?

58 % des eaux qui arrivent en tête de station sont des eaux claires, cela veut dire que la moitié du temps de fonctionnement des pompes est "inutile". De plus les eaux claires sont souvent vecteur de bactéries filamenteuses qui empêchent les boues de décanter, pour les éliminer une oxygénation importante est nécessaire. Un réseau étanche permettrait une diminution de facture en électricité.

Pour finir, le réseau réagit rapidement aux pluies, ce qui provoque un lessivage de la station. Les conséquences de cet effet sont que les effluents sont rejetés dans le milieu récepteur sans réel traitement. De plus chaque lessivage nécessite une remise en route de la station. Cela dure plusieurs jours, le temps que la flore bactérienne se reconstitue.

Quels travaux ?

Pour réhabiliter le réseau, deux solutions sont possibles :

- ◆ Injection de résine ou manchonnage partiel pour les interventions ponctuelles.
- ◆ Manchonnage complet du tronçon entre deux regards pour les interventions lourdes.

Une simulation des coûts des travaux a été réalisée, l'impact sur la redevance de l'assainissement sera de 0,22 € par M³ d'eau consommée.

Etat civil

Naissances

MAURICE Caroline,
née le 4 mai 2003 à Chartres

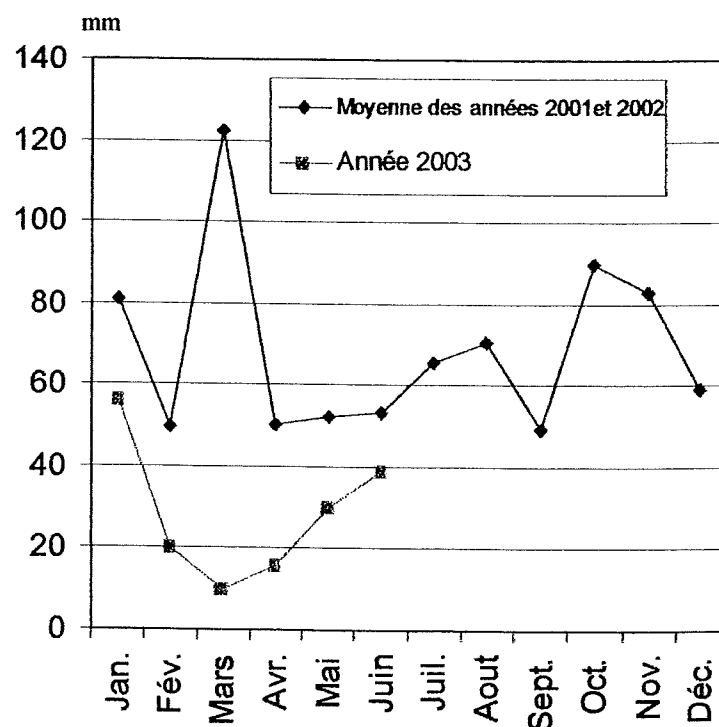
Mariage

RENARD Dominique et DROUIN Céline
Le 31 mai 2003 à st Pierre la Bruyère (61).
CHARLES Fabien et GUYON Maud
Le 28 juin 2003 à Champrond en Gâtine.

Décès

SALAUN Elizabeth,
décédée à Nogent le Rotrou le 30 avril.
BEUGER Michel,
décédé à La Loupe le 6 mars.

Pluviométrie mesurée à la station d'épuration



Fermeture de la gendarmerie

C'est en 1791 après la révolution que l'ancienne maréchaussée est rebaptisée gendarmerie.

Vers 1850 chaque canton a sa propre brigade de gendarmerie. C'est à cette époque, peut être que la gendarmerie s'est implantée à Champrond. A la fin du XIX siècle, la gendarmerie incarne la loi et la république

A partir de 1921, c'est le début des pelotons mobiles de la gendarmerie .

En 1930, Les premières motocyclettes font leurs apparitions dans les rangs de la gendarmerie, 25 ans plus tard la brigade de Champrond s'en procure à son tour et fait partie des premières brigades mixtes de France.

Les anciens se rappellent avoir vu la gendarmerie au 33 Grande rue jusqu'aux années 1960. elle s'est ensuite déplacée au 6 grande rue. Aujourd'hui il faudra aller à La Loupe pour porter plainte.

Malgré les lettres, les réunions et la volonté de la municipalité, la brigade de Champrond a fermé ses portes. Pour exprimer leur mécontentement, le conseil municipal n'a pas assisté à la cérémonie de clôture. Ceux qui souhaitent intervenir et exposer leurs opinions dans nos colonnes sont les bienvenus. Le ministre de l'intérieur a répondu à une lettre que nous lui avons adressé, nous vous invitons à lire sa réponse (page ci-après)

Un service public prend fin en emportant avec lui une partie de l'histoire de la commune.

Fête du sport

La rencontre Nationale annuelle dédiée au sport est supprimée.

Rentrée scolaire

Les vacances prendront fin le 26 août 2003. Profitez en !

Le blason

Mr Montigny enlumineur professionnel, installé à Beaufort a offert à la commune une représentation du blason communal sur parchemin. Un grand merci pour ce majestueux présent.

La Poste horaires d'été

Le guichet sera ouvert tous les mardis après-midi entre le 4 et le 23 août 2003. Les dernières levées seront effectuées à 15h30.

Paris, le 22 MAI 2003

LE MINISTRE

CAB NS/MWA/SF/SB N° 1073

Monsieur le Maire,

La sécurité de nos concitoyens demeure une priorité du Gouvernement. Elle est ma préoccupation permanente. Les premiers résultats obtenus dans la lutte contre la délinquance constituent un encouragement à poursuivre la mise en œuvre des orientations définies par la loi d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure du 29 août 2002. En complément du renforcement des effectifs, ce texte a posé le principe d'un redéploiement entre les zones de compétence de la police et de la gendarmerie nationales. L'objectif poursuivi est d'utiliser de façon plus cohérente les forces de sécurité intérieure et d'offrir un niveau de sécurité tenant compte des réalités géographiques, démographiques et de l'état actuel de la délinquance. J'ai annoncé les mesures concernant votre département, le 19 décembre 2002.

Dans le même temps, une réorganisation de la gendarmerie est en cours. Elle s'appuie sur la mise en œuvre de communautés de brigades qui favorisera la mutualisation des moyens de plusieurs unités, permettant ainsi d'assurer une plus grande présence des gendarmes sur le terrain. Cette importante réforme va produire ses effets dans les semaines à venir. Sans remettre en cause le principe général du maillage de la gendarmerie, elle s'accompagne, lorsque les conditions sont réunies, de fusions d'unités permettant d'atteindre un seuil d'efficacité grâce au regroupement des personnels.

M'appuyant sur les propositions du préfet qui a conduit une concertation locale, j'ai décidé de procéder au regroupement de la brigade territoriale de Toury avec celle de Janville et de celle de Champrond en Gâtine avec celle de La Loupe. Ces fusions seront effectives dès que la procédure administrative sera achevée.

S'agissant du premier regroupement, il convient de noter que la brigade de Toury n'est distante de celle de Janville que de 3 kilomètres. L'incidence en termes de délais d'intervention est négligeable. La brigade de Janville, dont les effectifs seront portés à 9 militaires, maintiendra la capacité d'action actuelle. Un seul planton sera maintenu au lieu de deux, l'administration sera rationalisée, ce qui permettra d'augmenter le nombre de patrouilles. La brigade de Janville fera partie de la communauté de brigades de Voves, à l'effectif total de 18 militaires.